



## REUNION DU BUREAU DU 10 JANVIER 2012

Le 10 janvier 2012, à 18h, les membres du Bureau de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 3 janvier 2012, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

**ETAIENT PRESENTS** : Outre M. DILE C.,  
MM. BRIODEAU B, MIGNARD M., Vice-Présidents,  
MM. AUGEREAU B. - BODY J-P. - BOURCIER B. -  
CESBRON J-F. - Mmes COULON T. - DAVID M. -  
HUMEAU M-R. - LANGE C. - MM. LECLERC G. - LECLERC J -  
MARTIN H. - PITON C. -  
**ETAIENT EXCUSES** : M. GAUDIN B. - Mme SECHER M.

---

### Ordre du jour :

#### A - Affaires soumises à l'instruction du Bureau

- 1 - Projet de règlement de cession des terrains en parc d'activités.
- 2 - Régime des délégations du Conseil communautaire - projet de modification.

#### B - Ordre du jour du prochain Conseil communautaire

##### ADMINISTRATION GENERALE

Néant.

##### FINANCES

- 1 - B.P. 2011 proposition de décision modificative n°3.

##### ECONOMIE

- 2 - Proposition de modification des prix de vente des terrains situés sur les parcs d'activités du territoire communautaire.
- 3 - Etat récapitulatif des conventions d'occupation précaire.

##### TRAVAUX

- 4 - Proposition de signature de marché de travaux de terrassement - Parc d'activités du Cormier à Valanjou.

##### ENVIRONNEMENT

- 5 - Proposition d'adhésion de la Communauté de communes de la région de Chemillé à l'Association Horizon Bocage.

##### SOCIALE

Néant.

##### COMMUNICATION / TOURISME

Néant.

##### CULTURE

Néant.

#### C - Projets de décisions du Bureau

- 1 - Proposition d'ouverture de poste d'agent technique en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.U.I. - C.A.E.).

#### D - Questions diverses

- 1 - Calendrier budgétaire 2012.
- 2 - Rapport des commissions.

## **A - AFFAIRES SOUMISES A L'INSTRUCTION DU BUREAU -**

### **1 - PROJET DE REGLEMENT DE CESSION DES TERRAINS EN PARC D'ACTIVITES -**

Le Bureau, après avoir entendu M. le Président, en son rapport,

Considérant la nécessité de maîtriser la gestion foncière des parcs d'activités à l'effet de : garantir la concrétisation des cessions, garantir la construction et de se prémunir des pratiques spéculatives,

Considérant que ce dispositif règlementaire ne doit pas faire obstacle à la négociation qui se révèle indispensable pour conclure certaines affaires,

**EMET** un avis favorable au projet qui lui est présenté, pour être soumis à la délibération du Conseil communautaire.

### **2 - REGIME DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - PROJET DE MODIFICATION -**

Le Bureau, après avoir entendu M. le Président, en son rapport,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir le régime des délégations du Conseil communautaire au Président et au Bureau, pour entourer les actes de la sécurité juridique requise et garantir une bonne administration,

**EMET** un avis favorable au projet qui lui est présenté, pour être soumis à la délibération du Conseil communautaire.

## **B - ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL DE COMMUNAUTE -**

M. le Président propose l'ajout de six points à inscrire :

- ↪ Projet de règlement de cessions des terrains en parcs d'activités.
- ↪ Régime des délégations du conseil communautaire - Projet de modification.
- ↪ Construction de l'office de tourisme - proposition d'avenant.
- ↪ Proposition de transfert de la compétence « Eclairage Public » de La

Chapelle-Saint-Florent au SIEML et adhésion de la commune au SIEML pour l'éclairage public.

- ↪ Syndicat mixte du bassin de l'Evre - modification des statuts.
- ↪ Syndicat mixte du bassin du Layon - Modification des statuts.

Le Bureau, après en avoir fait l'examen, émet un avis favorable aux projets de décisions à soumettre à la délibération du Conseil communautaire.

## **C - DECISIONS DU BUREAU -**

### **1 - OUVERTURE DE POSTE D'AGENT TECHNIQUE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.U.I. - C.A.E.)-**

M. le Président propose d'ouvrir un poste d'agent technique en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps complet pour pallier à la surcharge de travail au camping de Coulvée ainsi qu'intervenir dans les bâtiments propriété de la Communauté. Celui-ci devra assurer des missions polyvalentes de menus entretiens (peinture, électricité, plomberie courante...).

Le Bureau communautaire :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- Vu la Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu les articles L. 5134-19.1 et R. 5134-14 à R. 5134-17 du Code du travail,

DECIDE :

Article premier - d'ouvrir un poste d'agent technique en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement pour l'emploi, à compter du 23 janvier 2012.

Article 2 -. de mandater M. le Président, ou à défaut, MM. MIGNARD ou BRIODEAU, Vice-présidents, à signer les conventions correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.38